



Jury voor Ethische Praktijken inzake reclame  
Jury d'Ethique Publicitaire

GAIA  
Monsieur Sébastien de Jonge

[sebastien.dejonge@gaia.be](mailto:sebastien.dejonge@gaia.be)

Bruxelles, le 7 janvier 2025

Cher Monsieur,

**Objet: Demande d'avis relative au spot radio de GAIA**

**Réf. : 24.158**

Comme annoncé, le Jury a pris connaissance du matériel communiqué et a examiné votre demande.

Le Jury a estimé ne pas devoir formuler de remarques en ce qui concerne le contenu du spot soumis.

Cet avis ne concerne que le matériel soumis et non les produits concernés. Si son avis n'est pas (entièrement) suivi, ou pour les éléments qui n'ont pas été traités dans l'avis, le Jury pourra décider en cas de plainte éventuelle que la publicité (dans sa version finale) est contraire à des dispositions éthiques ou légales. L'avis du Jury n'a qu'une valeur indicative et ne peut constituer en aucun cas une garantie de sa part, l'appréciation des Tribunaux restant souveraine en cas de litige.

Nous vous prions de croire, cher Monsieur, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Priscilla Moens  
Secrétaire Adjointe du Jury